

ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE



Objet :

**REGLEMENTATION
CIRCULATION**

GRAND RUE

**Manifestation
« 20 ans Label Grand
Site de France de
Concors Sainte-
Victoire »
Organisé par le Grand
Site Ste Victoire**

Le Maire de ST PAUL LEZ DURANCE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment ses articles L 411-8, R 412-29 et R 417.10 et suivants,

VU la demande d'occupation du domaine public pour la manifestation « **20 ans Label Grand Site de France de Concors Sainte-Victoire** » organisée par le Grand Site Ste Victoire le Dimanche 23 Juin 2024 sur l'ensemble de la Place Jean Santini , à l'esplanade du Moulin, et la demande de règlementation de la circulation sur la Grand Rue à proximité des lieux de la manifestation.

CONSIDERANT la nécessité de sécuriser la présence des participants lors de la manifestation,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de régler cette action.

ARRETE

Article 1 : Pour la manifestation « **20 ans Label Grand Site de France** », et pour sécuriser les lieux, **la circulation des véhicules (sauf riverains) sera interdite sur la RD 11 Grand Rue** (de la rue des écoles au tabac) :

le Dimanche 23 Juin 2024 de 8h00 à 21h00.

Article 2: Des panneaux, affiches et barrières sont mis en place pour signaler ces interdictions. Le stationnement reste interdit devant les barrières de sécurité afin de laisser l'accès libre aux véhicules de secours.

Article 3 : Monsieur le Maire, les services de Gendarmerie de Peyrolles, ainsi que le responsable des Services Techniques communaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Paul-Lez-Durance, le 18 Juin 2024

Pour Le Maire,
COURRIAS Bernard, 1^{er} Adjoint



N° 81 / 2024